



PROCES-VERBAL
Séance du Conseil général
Date et lieu : 9 septembre 2020, 19h30, salle communale

Conseil général

Présents : 30 Conseillers généraux

Absent (excusé) : personne

Secrétaire du Conseil général : Mme Véronique Margueron

Le quorum est atteint, le Conseil général peut valablement siéger. La majorité est fixée à 16.

Conseil communal

Présents : M. Daniel Tercier, Syndic, Mme Alexandra Clerc, MM. Daniel Bovigny, Paul-Henri Donzallaz, Jean-Noël Gobet, Alain Heimo, Sébastien Meyer, Noam Rey

Absent (excusé) : M. Patrick Telfser

Secrétaire Conseil communal : M. Olivier Richert

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 27 novembre 2019 - approbation
2. Comptes 2019 du Foyer St-Vincent, rapport de la Commission financière sur la base du rapport de la fiduciaire et approbation
3. Comptes 2019 de la Commune et du Fonds Louis Guigoz, rapport de la Commission financière sur la base du rapport de la fiduciaire et approbation
4. ARG – approbation des nouveaux statuts
5. Option Gruyère – approbation des statuts
6. Règlement scolaire – approbation des modifications
7. Commission de l'énergie – nomination d'un membre
8. Commission d'aménagement – nomination d'un membre
9. Election du bureau du Conseil général
 - a) Election du/de la président/e pour une année
 - b) Election du/de la vice-président/e pour une année
 - c) Election des scrutateurs
 - d) Election des scrutateurs suppléants

Séance du Conseil général du 9 septembre 2020

10. Réponses aux questions du Conseil général
11. Divers

Ouverture de la séance par Mme Sandy Maillard

Chers conseillère et conseillers communaux,
Chers conseillères et conseillers généraux,
Bonsoir chers collègues,

Je vous remercie de votre présence et vous souhaite une cordiale bienvenue.

Je suis heureuse que nous puissions à nouveau siéger, comme notre séance de printemps n'a pas pu être maintenue à la date initiale en raison des conditions que vous connaissez maintenant par cœur. Petite précision par rapport à notre séance de ce soir : si nous avons décidé de la faire aujourd'hui, et non pas en juin dernier, c'était d'une part pour assurer un retour progressif aux affaires, et d'autre part, parce que la plupart de nos commissions n'avaient pas ou n'auraient pas eu le temps de se rencontrer pour préparer la séance. Nous sommes donc là ce soir, signe que nous nous adaptons toujours mieux aux circonstances.

Je salue tout spécialement M. René Leuenberger, qui siège pour la première fois en remplacement de M. Jean-Luc Thomas, démissionnaire.

En raison des dispositions liées au Covid-19, la séance de ce soir n'est pas ouverte au public.

Quant à la presse, elle devait s'annoncer pour pouvoir assister à la séance. M. Jean Godel est donc présent pour le journal La Gruyère.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, la séance sera enregistrée.

Pour des raisons sanitaires, il a été demandé à chaque groupe de nommer un porte-parole, qui aura la responsabilité des interventions du groupe. Les micros ont été désinfectés avant la séance, et ils le seront également au terme de la séance. Par contre, un micro sera mis à disposition pour le point "Divers" et sera désinfecté entre chaque intervenant.

La séance est donc officiellement ouverte. La convocation vous est parvenue par messagerie le 27 août dernier, a paru le 28 août 2020 dans la Feuille officielle n°35, sur le site de la commune et au pilier public, soit plus de 10 jours avant. Je constate donc sa régularité.

Personne ne s'est excusé, si ce n'est M. Patrick Telfser du Conseil communal. Afin de confirmer les présences, il est procédé à l'appel. Le quorum est atteint : le Conseil général peut valablement siéger. La majorité est fixée à 16.

Y a-t-il une remarque relative à l'ordre du jour ? Si ce n'est pas le cas, nous passons au point 1.

1. Procès-verbal de la séance du 27 novembre 2019 – approbation

Chacun/e ayant pu prendre connaissance de ce procès-verbal, la discussion est ouverte à son sujet.

Aucune remarque n'étant formulée, la discussion est close. Le bulletin secret n'est pas requis et le Conseil général se prononce à main levée.

Le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Merci à son auteure.

Séance du Conseil général du 9 septembre 2020

2. Comptes 2019 du Foyer St-Vincent, rapport de la Commission financière sur la base du rapport de la fiduciaire et approbation

La parole est donnée à M. Paul-Henri Donzallaz, pour le Conseil communal.

M. Paul-Henri Donzallaz :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Les comptes du Foyer St-Vincent présentent un excédent de produits de Fr. 50'232.40. Comme indiqué dans les documents que nous vous avons adressés, le résultat est embelli de Fr. 25'000.- en raison de la dissolution de provisions pour Fr. 76'210.00, tels que la réserve pour la facturation, les achats de machines, ou les amortissements futurs. Une nouvelle provision a néanmoins été constituée pour Fr. 50'000.00. Il s'agit du correctif des comptes, qui nous est transmis avec un décalage de 2 ans environ. Ce sont les derniers comptes que nous vous présentons pour le Foyer St-Vincent. Dès le 1^{er} janvier 2020, les deux EMS de Vuadens et Sâles ont fusionné et formé une nouvelle entité, l'EMS de la Sionge, avec une seule comptabilité commune. Les prochains comptes seront approuvés par une assemblée des délégués, dont certains d'entre vous, membres du Conseil général et nous, membres du Conseil communal, en font partie. La comptabilité de la commune n'enregistrera plus que le montant des frais financiers, payés au Réseau Santé et Social de la Gruyère, et un éventuel appel de fonds pour couvrir le déficit réalisé lorsque la fortune sollicitée aura disparu.

Merci de votre attention.

La parole est donnée à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Mesdames, Messieurs,

Alors que le budget approuvé en séance du Conseil général, le 28 novembre 2018, prévoyait une perte de Fr. 104'339.40, le résultat de l'exercice 2019 est excédentaire de Fr. 50'232.40, après notamment dissolution nette de provision de Fr. 76'210.15 et création d'une réserve de Fr. 50'000.00 pour le correctif des comptes. Sur la base du rapport du 24 mars 2020, de la fiduciaire Fiduconsult Bulle SA, nous recommandons au Conseil général d'accepter les comptes 2019 du Foyer St-Vincent, tels qu'ils ont été présentés.

Au nom de la Commission financière :

Alain Moradpour, secrétaire

Bernard Sudan, président.

Mme Sandy Maillard remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point.

Aucune intervention n'étant demandée, la discussion est close. L'objet est donc soumis au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

Les comptes 2019 du Foyer St-Vincent sont approuvés à l'unanimité.

3. Comptes 2019 de la Commune et du Fonds Louis Guigoz, rapport de la Commission financière sur la base du rapport de la fiduciaire et approbation

La parole est donnée à M. Paul-Henri Donzallaz, pour le Conseil communal.

M. Paul-Henri Donzallaz :

Le compte de fonctionnement 2019 dégage un bénéfice de Fr. 995'119.--, alors qu'en 2018 il s'élevait à Fr. 889'075.--. Le budget de fonctionnement prévoyait un déficit de Fr. 79'117.--. La provenance du résultat a été abordée dans les documents qui vont être adressés. Je reviendrai uniquement sur les impôts structurels, qui sont les gains immobiliers, les impôts, les successions, les prestations en capital, les mutations etc... Ceux-ci dépassent le budget de plus de Fr. 280'000.--.

Séance du Conseil général du 9 septembre 2020

Pour ces postes, les prévisions budgétaires ne se basent que sur une moyenne avec les années dernières, sans tenir compte d'éléments encore inconnus et avec une grande partie de prudence. Nous n'avons pas attribué de montants pour les amortissements extraordinaires ou des provisions pour investissements futurs, tenant compte de la prochaine modification du plan comptable des communes et de l'Etat, qui nous permettra de nous comparer les uns et les autres. Il portera le nom de MCH21 et il entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Ces montants seraient ressortis des comptes pour être virés dans le compte de capital ou de fortune, au même titre que les autres années. Le compte d'investissement présente deux objets qui seront terminés et qui seront virés au bilan. Il s'agit de notre part de l'achat des appareils respiratoires pour le corps des sapeurs-pompiers de la Sionge, qui correspond au budget, et le bâtiment de la voirie dont la dépense est inférieure au budget de l'ordre de Fr. 140'000.--. Nous allons inclure dans cette analyse et dès en avoir connaissance, le montant de la dépense sitôt les adjudications attribuées pour les nouveaux investissements. Nous essayons ainsi d'être plus prêts de la réalité de la construction.

Le Fond Louis Guigoz a contribué à aider financièrement 14 étudiants ou apprentis durant cet exercice. L'excédent de produit est de Fr. 2'100. -- pour 2019.

Merci de votre attention.

La parole est donnée à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Mesdames, Messieurs,

Alors que le budget de fonctionnement de la commune, prévoyait un déficit de Fr. 79'117.60 avant amortissement extraordinaire et attribution aux réserves, les comptes présentent un bénéfice de Fr. 995'518.41 avant lesdits amortissements et attributions aux réserves. Cet écart aussi important que réjouissant par rapport au budget 2019, s'explique notamment par

- une très bonne maîtrise des charges inférieures de Fr. 208'000.--
- une croissance des recettes d'impôts de Fr. 864'000.--, provenant essentiellement d'une augmentation du volume des impôts des personnes morales, des droits de mutations immobilières et des gains immobiliers.

D'autre part, après avoir examiné la charge salariale, de 2010 à 2019, soit Fr. 652'706.55 à 957'757.-- et comparer celle-ci à celle de la commune de Riaz, nous sommes d'avis que cette augmentation ne suscite pas de commentaires particuliers de notre part, vu égard notamment à l'augmentation de la population. De plus, l'effectif administratif de notre commune est de 3,8 emplois à plein temps, en regard de 5,2 à Riaz.

Le budget des investissements prévoyait des investissements nets de Fr. 4'075'388.-- alors que ceux portés au bilan s'élève à Fr. 1'999'427.05. La différence de Fr. 2'075'960.95 représente les investissements non encore réalisés ou en cours d'exécution.

Sur la base du rapport du 21 avril 2020, de la fiduciaire Fiduconsult Bulle SA, nous recommandons au Conseil général d'accepter les comptes 2019 de la commune de Vuadens et du Fonds Louis Guigoz, tels qu'ils ont été présentés.

Alain Moradpour, secrétaire

Bernard Sudan, président

Mme Sandy Maillard remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point. La parole est donnée à M. Michel Sudan.

Séance du Conseil général du 9 septembre 2020

M. Michel Sudan :

Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le groupe radical et citoyens a pris note de l'excellent résultat des comptes 2019 indiquant un bénéfice de Fr. 995'119.-- alors que le budget prévoyait un déficit de Fr. 79'117.--.

Un grand merci au Conseil communal, pour la bonne gestion de la commune et de ses finances.

Dès lors, nous relevons que la différence entre le budget et les comptes se monte à 1'074'236.--. Les charges liées de 4'331'412.-- représentent 50,04% des dépenses effectives. Lors des comptes 2018 ce taux était de 48,23%.

Nous avons également pris note que l'entier du bénéfice a été viré à la fortune, en prévision des effets négatifs du Covid-19, ainsi que de la réforme fiscale des entreprises sur les comptes 2020. Cette manière de procéder est transparente.

Depuis 2016, les différences entre le budget et les comptes s'établissent comme suit :

- 2016 :			
Budget	:	Fr.	1'695,20
Comptes	:	Fr.	1'492'857,95
Différence	:	Fr.	1'491'162,75
- 2017 :			
Budget	:	Fr.	66'547,30
Comptes	:	Fr.	803'243,49
Différence	:	Fr.	736'696,19
- 2018 :			
Budget	:	Fr.	- 107'624,37
Comptes	:	Fr.	889'075,57
Différence	:	Fr.	996'699,94
- 2019 :			
Budget	:	Fr.	- 79'117,60
Comptes	:	Fr.	995'119,01
Différence	:	Fr.	1'074'236,61

Moyenne des différences sur les 4 dernières années : Fr. 1'074'698.87

Nous demandons instamment au Conseil communal de nous présenter lors de la prochaine séance, un budget plus réaliste. De la prudence, oui, mais pas trop.

Merci de votre attention.

Mme Sandy Maillard remercie M. Michel Sudan et ouvre la discussion sur ce point.

Aucune intervention n'étant demandée, la discussion est close. L'objet est donc soumis au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

Les comptes 2019 de la commune et du Fonds Louis Guigoz sont approuvés à l'unanimité.

Afin d'éviter le transfert de micros, entre les membres du Conseil communal, la parole ne leur sera pas donnée pour présenter les 3 points suivants du tractanda, d'autant plus que vous avez reçu toute la documentation nécessaire à la connaissance des dossiers.

4. ARG – approbation des nouveaux statuts

Mme Sandy Maillard :

Pour rappel : le Fond régional d'investissement de l'Association Régionale de la Gruyère (ARG) a été créé en 1997 avec une alimentation prévue jusqu'en 2020 pour faire face aux projets d'intérêt régional.

Séance du Conseil général du 9 septembre 2020

Parallèlement à ce Fonds, une contribution de fonctionnement pour l'administration de l'ARG est perçue annuellement auprès des communes.

Les modifications des statuts proposées répondent aux besoins de l'ARG et concordent avec la législation actuellement en vigueur. Elles permettront de poursuivre les travaux nécessaires aux développements futurs de l'association.

Mme Sandy Maillard ouvre la discussion sur ce point.

Aucune intervention n'étant demandée, la discussion est close. L'objet est donc soumis au vote. Le bulletin secret n'étant requis, le Conseil général se prononce à main levée.

Les nouveaux statuts de l'ARG sont approuvés à l'unanimité.

5. Option Gruyère – approbation des statuts

Mme Sandy Maillard :

Pour rappel : l'association Option Gruyère se veut notamment un outil de planification régionale et de création de réseaux pour la culture, l'enfance et la jeunesse en Gruyère, et se veut d'œuvrer notamment pour l'accueil extrafamilial de jour, les crèches, la jeunesse, la culture, avec un plan de financement réparti entre les communes membres.

Mme Sandy Maillard ouvre la discussion sur ce point.

Personne ne souhaitant prendre la parole, elle s'exprime à titre personnel :

L'entrée en vigueur des statuts d'Option Gruyère se fera au 1^{er} janvier 2021, s'ils sont acceptés par les communes membres. L'Association devra ensuite nommer les différents organes qui la composeront, soit l'assemblée des délégués, le Comité de direction, la Commission pour la culture, la Commission de l'enfance et de la jeunesse, la Commission financière. Les membres de ces différents groupes seront issus des communes membres de l'association, au prorata du nombre d'habitants, respectivement les communes membres devront proposer des délégués et ces propositions tombent sous la compétence des conseillers communaux.

C'est sur ce point que porte ma remarque : j'encourage vivement les actuels conseillers communaux, ainsi que celles et ceux qui seront élus/es à la prochaine législature (étant donné que la mise en place d'Option Gruyère va probablement se faire sur plus longtemps que le début 2021), j'encourage donc vivement nos conseillères et conseillers communaux actuels/es et futurs/es à nommer comme délégués, dans le respect des statuts d'Option Gruyère, bien sûr, des jeunes directement concernés et/ou des personnes directement concernées, travaillant notamment dans le domaine de la culture, et pas uniquement de la majeure partie des délégués issus du Conseil communal lui-même. J'insiste sur ces points : cette association veut œuvrer pour la culture, l'enfance et la jeunesse. Merci d'en tenir compte lorsque le Conseil communal nommera ses délégués.

Aucune autre intervention n'étant demandée, la discussion est close. L'objet est donc soumis au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

Résultats du vote :

- 27 oui
- 0 non
- 3 abstentions

Les statuts d'Option Gruyère sont approuvés par la majorité.

Séance du Conseil général du 9 septembre 2020

6. Règlement scolaire – approbation des modifications

Mme Sandy Maillard :

Pour rappel : en fonction de l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 sur la gratuité de l'enseignement de base, le règlement scolaire adopté le 29 novembre 2017 doit être modifié aux articles 5, 6 et 7, concernant la contribution pour les frais de repas lors de certaines activités scolaires, et les contributions sur la fréquentation de l'école par des élèves d'un autre cercle scolaire.

Mme Sandy Maillard ouvre la discussion sur ce point. La parole est donnée à M. Fabrice Brodard.

M. Fabrice Brodard :

Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La proposition du Conseil communal fixe la contribution des parents à un montant maximal de Fr. 16. --/jour. Il faut être conscient que le montant exigé pour une semaine de camp peut être de Fr. 80. -- ce qui reviendrait aux contributions qui étaient demandées précédemment aux parents. Ceci peut faire beaucoup pour une famille avec plusieurs enfants. Pour cette année, au vu des comptes réjouissants de la commune, nous proposons que la contribution soit offerte aux parents, si une telle activité était organisée.

Mme Sandy Maillard ouvre la discussion sur ce point.

Aucune intervention n'étant demandée, la discussion est close. L'objet est donc soumis au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

Les modifications apportées au règlement scolaire sont approuvées à l'unanimité.

7. Commission de l'énergie – nomination d'un membre

M. Alain Heimo ayant été élu au Conseil communal, un nouveau membre doit être nommé à la Commission de l'énergie. Le groupe Mouvement Indépendant propose la candidature de M. Pierre-Alain Genoud. La parole est donnée au porte-parole du groupe pour sa présentation.

Mme Isabelle Seydoux :

Merci Madame la Présidente,

Le Mouvement Indépendant est heureux de présenter M. Pierre-Alain Genoud à la succession de M. Alain Heimo au sein de la Commission de l'énergie.

M. Pierre-Alain Genoud est un enfant de Vuadens, jeune retraité, curieux de nature. Dans son activité professionnelle, il a notamment travaillé de nombreuses années en qualité de délégué au CICR, ce qui lui a permis de voyager un peu partout dans le monde. Plus récemment, il était en charge de projets informatiques au sein de la société de transport maritime André, basée sur la Riviera vaudoise.

En son absence due aux restrictions sanitaires, je me permets de vous lire les quelques lignes qu'il avait préparées afin de vous faire part de sa motivation :

Mesdames, Messieurs, les membres du Conseil communal,

Mesdames, Messieurs, les membres du Conseil général,

Les circonstances ne permettant pas ma présence ce soir, par ce message je vous transmets mon intérêt pour la Commission de l'énergie. C'est un plaisir pour moi de m'investir dans cette tâche au service de la commune.

L'énergie est indispensable à notre société. Cependant je pense que le "E" d'énergie doit se conjuguer avec les deux autres "E", celui de l'économie et celui de l'écologie car ce sont deux aspects de la production d'énergie dont on se doit de tenir compte.

Séance du Conseil général du 9 septembre 2020

C'est dans cet état d'esprit que je ferai de mon mieux et souhaite m'investir au sein de cette Commission.

Je vous remercie de la confiance que vous voudrez bien m'accorder et j'adresse mes sincères salutations à toutes et à tous.

Pierre-Alain Genoud

Y a-t-il une autre proposition ?

Si ce n'est pas le cas, M. Pierre-Alain Genoud est élu en qualité de membre de la Commission de l'énergie.

Félicitations !

8. Commission d'aménagement – nomination d'un membre

Suite à la démission de M. Jean-Luc Thomas, un nouveau membre doit être nommé à la Commission d'aménagement. Le groupe du Parti Socialiste propose la candidature de M. René Leuenberger. La parole est donnée au porte-parole du groupe pour sa présentation.

M. Fabrice Brodard :

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le groupe PS a le plaisir de présenter M. René Leuenberger, ci-présent, comme membre de la Commission d'aménagement.

M. René Leuenberger est né et a grandi à 20 km de la ville de Bâle, dans la campagne bâloise. Il a suivi une formation d'enseignant à Bâle, métier qu'il exerce actuellement à Tafers. M. René Leuenberger est arrivé en 2005 en Gruyère, et il a acheté une superbe maison à Vuadens en 2010. Il est papa de deux filles qui ont 11 et 13 ans. Actif dans la société de gym, il a aussi divers engagements dans l'agriculture contractuelle de proximité. C'est un amoureux de la nature et il précise que les humains en font bien sûr parti.

Y a-t-il une autre proposition ?

Si ce n'est pas le cas, M. René Leuenberger est élu en qualité de membre de la Commission d'aménagement.

Félicitations !

9. Election du bureau du Conseil général

- a) Election du/de la président/e pour une année
- b) Election du/de la vice-président/e pour une année
- c) Election des scrutateurs
- d) Election des scrutateurs suppléants

Comme chacun/e le sait les mandats de président et vice-président se limitent légalement à une année.

a) Election du/de la président/e pour une année

Le groupe Mouvement Indépendant propose la candidature de M. Bernard Sudan.

La parole est donnée à M. Bernard Sudan.

Séance du Conseil général du 9 septembre 2020

M. Bernard Sudan :

Dans l'ensemble, tout le monde me connaît. Je n'ai pas préparé de présentation personnelle, au niveau de ma candidature de Président au sein du Conseil général. J'ai toujours vécu à Vuadens, je fais partie de plusieurs sociétés (football dans ma jeunesse, et maintenant la musique depuis 37-38 ans) et j'ai toujours à cœur de suivre la vie politique et associative de Vuadens.

Y a-t-il d'autres propositions ?

Si ce n'est pas le cas M. Bernard Sudan est déclaré élu à la présidence du Conseil général.
Félicitations !

b) Election du/de la vice-président/e pour une année

Le groupe PDC propose la candidature de M. Patrick Genoud.

La parole est donnée au porte-parole du groupe PDC pour sa présentation.

M. Alain Moradpour :

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Aucun papier n'a été préparé pour présenter M. Patrick Genoud. Il l'aurait fait certainement très bien, tout comme M. Bernard Sudan tout à l'heure.

M. Patrick Genoud est connu à Vuadens et habite la commune depuis de nombreuses années.

Y a-t-il d'autres propositions ?

Si ce n'est pas le cas M. Patrick Genoud est déclaré élu à la vice-présidence du Conseil général.
Félicitations !

c) Election des scrutateurs

Deux scrutateurs doivent être élus suite à la démission de M. Jean-Luc Thomas et l'élection à la vice-présidence de M. Patrick Genoud.

En remplacement de M. Jean-Luc Thomas, le groupe PS vous propose la candidature de Mme Jenny Ropraz. La parole est donnée au porte-parole du groupe PS pour sa présentation.

M. Fabrice Brodard :

Aucune présentation de Mme Jenny Ropraz n'a été prévue, parce qu'elle est connue et bien avant son entrée au Conseil général, entre autre en tant que crieuse des lotos à Vuadens.

Mme Sandy Maillard :

En remplacement de M. Patrick Genoud, le PDC aurait-il une candidature à proposer ? Je donne la parole au porte-parole du groupe.

M. Alain Moradpour :

A ma connaissance, pas de candidature discutée au sein du groupe.

Mme Sandy Maillard :

Y aurait-il une candidature spontanée ? Une des choses que l'on peut faire, est que le scrutateur suppléant peut devenir scrutateur principal et vous nommez un/e scrutateur/trice suppléant/e ?

Séance du Conseil général du 9 septembre 2020

M. Alain Moradpour :

Mon voisin de droite sera nommé pour cette tâche d'une année, à savoir M. Marc Progin.

Mme Sandy Maillard :

Merci pour cette proposition. Je ne crois pas qu'il y en ait d'autres ?

Dans ces conditions, Mme Jenny Ropraz et M. Marc Progin sont déclarés élus en qualité de scrutatrice et scrutateur du bureau du Conseil général.

Félicitations !

d) Election des scrutateurs suppléants

M. Marc Progin, scrutateur suppléant pour le groupe PDC ayant été élu en qualité de scrutateur, le groupe PDC doit proposer un/e scrutateur/trice suppléant/e en remplacement de M. Marc Progin.

Mme Sandy Maillard demande quelle candidature le groupe PDC souhaite-t-il proposer. A noter que c'est une année.

M. Alain Moradpour :

Après concertation, le groupe PDC a désigné M. Alain Genoud.

Y a-t-il d'autres propositions ?

Si ce n'est pas le cas, M. Alain Genoud est déclaré élu en qualité de scrutateur suppléant au bureau du Conseil général.

Félicitations !

La parole est donnée à M. Bernard Sudan.

M. Bernard Sudan :

Monsieur le Syndic,

Madame la Présidente du Conseil général,

Madame et Messieurs les Conseillers communaux,

Chers collègues du Conseil général,

Je vous remercie de votre confiance en m'élisant ce soir président du Conseil général. C'est avec une grande satisfaction que j'accepte ce poste pour la période résiduelle de la législature 2016-2021. Je peux vous assurer que j'exercerai cette fonction avec sérieux et motivation.

Né à Vuadens et ayant toujours vécu dans notre village, j'ai toujours été intéressé par sa vie associative et politique en participant le plus possible aux assemblées communales. J'ai exercé à deux reprises le rôle de président au sein de notre société de musique La Gruéria.

Après avoir travaillé 44 ans auprès de l'UBS, je bénéficie depuis 3 ans d'une retraite anticipée, qui me laisse du temps libre pour les loisirs mais aussi pour étudier les dossiers présentés par le Conseil communal. Ce n'est pas Mme Alexandra Clerc qui me contredira. On a eu quelques échanges dernièrement concernant le règlement scolaire.

Certains ou certaines d'entre nous avons déjà décidé de ne pas poursuivre l'expérience du Conseil général après 2021. Nous allons devoir étudier d'importants dossiers lors des prochaines séances et je demande à ces personnes de ne pas baisser les bras et d'être motivées jusqu'à la fin.

Je termine par adresser mes remerciements à Mme Sandy Maillard, avec laquelle j'ai œuvré durant une bonne année comme vice-président, et j'adresse mes félicitations à M. Patrick Genoud pour sa nomination de vice-président.

Séance du Conseil général du 9 septembre 2020

Pour conclure, je souhaite à chacune et chacun d'entre vous beaucoup de satisfaction au sein du Conseil général et vous donne rendez-vous à la prochaine séance du 9 décembre.

Merci de votre attention.

10. Réponses aux questions du Conseil général

Mme Sandy Maillard rappelle que chacune et chacun a pu en prendre connaissance.

Y a-t-il des remarques concernant ces réponses ?

Aucune remarque n'étant faite, la discussion est close.

11. Divers

Madame Sandy Maillard rappelle qu'un micro est à disposition des intervenants autres que les porte-paroles des groupes. Merci d'attendre que M. Olivier Richert donne un micro avant de vous exprimer. Ce micro sera désinfecté entre chaque prise de parole.

Afin de garantir une certaine structure au sein des divers, je vous propose de procéder comme suit :

1. Propositions
2. Questions
3. Remarques

Y a-t-il des propositions ? La parole est donnée à M. Michel Sudan.

M. Michel Sudan :

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

A la suite de la lecture des comptes, je suis intervenu en précisant les différences importantes entre les budgets et les comptes. Je vous rappelle que la différence moyenne des 4 dernières années est de plus de 1 million.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nous sommes les représentants de la population et le pouvoir de décision nous incombe.

Le virus aura un effet négatif sur les finances de notre commune. De ce fait, le Conseil communal a affecté l'entier du bénéfice 2019 à la fortune à défaut de pouvoir constituer une provision Covid-19 dans les comptes, conformément aux commentaires que le Conseil communal nous a remis.

Ne croyez-vous pas, Mesdames, Messieurs, chers collègues du Conseil général, que les effets du virus se feront aussi sentir dans le portemonnaie de nos citoyennes et citoyens ?

Dès lors, le groupe radical et citoyens dépose une proposition pour la diminution des coefficients d'impôts des personnes physiques et des personnes morales de 87,8% à 80% pour une durée limitée de 2 ans. Avec son taux actuel de 87,8%, notre commune se trouve au 21^{ème} rang sur 25, soit dans les plus chères de la Gruyère. Avec un taux de 80%, soit une diminution de 8,88% nous sommes dans la moyenne des communes gruériennes. Cette proposition doit dès lors être traitée par le bureau et le Conseil général, conformément aux articles 49 à 56.

Merci de votre attention et de traiter notre proposition.

A a-t-il d'autres propositions ? La parole est donnée à M. François Morand.

M. François Morand :

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Séance du Conseil général du 9 septembre 2020

Me référant à l'article 49 du règlement du Conseil général de notre commune, je souhaite soumettre une proposition concernant le règlement communal relatif à la distribution d'eau potable.

Dans notre commune, le réseau d'eau se fait vieux et d'importants travaux ont dû être effectués, tel que le captage de la Moille, ainsi que le captage d'eau de la Benda aux Portes, en n'oubliant pas l'acheminement d'eau du réseau vers les différents quartiers d'habitations de notre village. Ces investissements onéreux, mais ô combien importants pour une commune, sont indispensables pour l'auto-provisionnement en eau de nos concitoyens et des différentes entreprises de notre village.

En ces temps de changements climatiques, l'eau devient un bien précieux. Je voudrais souligner que grâce à une importante activité agricole dans notre commune, nous avons pu toucher près de 2 millions de francs de subventions AF à fonds perdus. Après avoir parcouru le bilan au 31 décembre 2019, les réserves concernant le compte "eau potable" s'élève à Fr. 1'508'167,45. Je sais aussi que la partie "eau potable" doit se financer selon la loi cantonale sur les communes.

Je me suis renseigné auprès de plusieurs communes sur les prix pratiqués dans les communes avoisinantes. Par exemple, à Sâles, le prix de l'eau est Fr. 1.00/m³, et à Vaulruz Fr. 1,15/m³ et au-delà de 500 m³ il passe à Fr. 1,05. Dans notre commune, le prix de l'eau potable est de Fr. 1,50, soit entre 30 et 50% plus élevés que les communes voisines.

C'est pourquoi, je demande au Conseil communal de revoir le règlement de l'eau et le prix de l'eau potable en ajustant aussi un barème pour gros consommateurs, pour que l'eau ne soit pas un impôt supplémentaire.

Je me permets de vous proposer le barème suivant :

- de 0 à 500 m³ : Fr. 1,40
- de 500 m³ à 3'000 m³ : Fr. 1,30
- plus de 3'000 m³ : Fr. 1.00

Tout en sachant que ce barème reste plus onéreux que les communes avoisinantes, je prends en compte les différents travaux cités en préambules pour lesquels un prix plus élevé serait justifié. Notre commune fait un excédent de recettes ces dernières années et pourrait donc facilement assumer ce nouveau barème.

Merci pour votre attention.

Mme Sandy Maillard remercie M. François Morand.

Y a-t-il d'autres propositions ?

La parole est donnée à M. Dominique Ropraz.

M. Dominique Ropraz :

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le Covid a exigé des efforts particuliers de toutes les autorités. Au niveau fédéral, 40 milliards de francs ont été engagés pour garantir les salaires, acquérir du matériel sanitaire et soutenir l'économie. Le canton doit toujours déployer des efforts massifs pour garder le contrôle de la situation. Des récents développements dans les foyers en Gruyère et en Glâne montrent que l'affaire est loin d'être gagnée.

Sur le plan économique également, le canton essaie de mobiliser des ressources pour relancer l'économie fribourgeoise. La commune de Vuadens a également pris des mesures, par exemple la création d'un passeport Vuadens, qui a connu un grand succès auprès des écoliers du village durant une semaine de vacances d'été. En outre, les deux loyers n'ont pas été encaissés lors des 2 mois de fermeture du café communal. Il reste toutefois plusieurs questions ouvertes :

- Le Conseil communal a-t-il pris des mesures conjointement avec Sâles et Vaulruz et la direction du foyer pour protéger les résidents et les collaborateurs du foyer ?

Séance du Conseil général du 9 septembre 2020

- Une partie du personnel du foyer est engagée sur la base des règlements communaux. Le Conseil communal envisage-t-il de demander conjointement avec Sâles et Vulruz qu'une prime soit versée pour les efforts extraordinaires consentis durant cette épidémie ?
- Les indépendants ont souffert particulièrement durant la période du confinement et plusieurs, peinent encore à retrouver un niveau d'affaire satisfaisant.
Le Conseil communal dispose-t-il d'une vision claire sur la situation des entreprises établies dans la commune ? A-t-il pris ou envisage-t-il de prendre des mesures pour les soutenir dans cette période, par exemple en reportant les échéances des impôts ou des taxes dues par ces entreprises ?
- On a vu durant la crise une forte hausse de la précarité. Celle-ci frappe évidemment aussi des habitants de notre village. Le Conseil communal pense-t-il d'envisager de créer un fond spécial pour cas de rigueur, en sus de l'aide sociale, pour répondre de manière rapide et non bureaucratique aux situations les plus difficiles ?

Merci de répondre à ces questions, et si nécessaire, d'intégrer les montants indispensables pour le budget 2021.

Merci de votre attention

M. Dominique Ropraz souhaite encore intervenir sur deux sujets :

Sécurité :

Avec l'extension de la ligne Mobul jusqu'à la Route du Briez, il y a des quartiers d'habitations, côté droit direction Vulruz, qui sont mal desservis pour atteindre le trottoir.

Je cite 2 exemples :

1. Depuis chez M. Olivier Chassot, Route Principale 306, jusque chez M. Jacques Marmier, Route Principale 310 : il n'y a pas de trottoir pour atteindre les passages piétons qui se situent dans le virage de la laiterie du Maupas, ou devant chez M. Roger Gremaud, Route Principale 300.
2. Le passage à piétons devant l'entreprise Raymond Morel, Route du Briez 200, direction M. Martial Sudan, Route Principale 342 : les piétons doivent rester sur l'accotement pour rejoindre le passage à piétons. Le quartier du Chemin du Maupas va prochainement s'agrandir, et en cas de neige les accotements sont inutilisables.

Dans les 2 cas une amélioration est demandée, soit par un trottoir ou un passage piétons.

Mur anti-bruit :

Avec la mise en service du mur anti-bruit, nous constatons qu'il n'y a que le nom. Pour un ouvrage d'un certain coût, il n'est pas très efficace. Je pose la question au Conseil communal s'il peut intervenir à l'Office fédéral des routes (OFROU) pour qu'une mesure du bruit soit effectuée. Nous sommes déjà intervenus par courrier au mois de janvier et leur réponse : la seule façon de savoir si le bruit a diminué serait de mesurer avec un sonomètre. La sensibilité au bruit est très personnelle et subjectif. Ceci avec l'argent du contribuable.

Merci.

Mme Sandy Maillard : il s'agissait-là de questions, qui peut-être susciteront des réactions du Conseil communal, mais avant cela, pour clore cette structure que j'avais proposée, y a-t-il d'autres propositions ?

La parole est donnée à M. Christian Levrat.

M. Christian Levrat :

Madame la Présidente, chères et chers collègues,

J'aimerais réagir, et peut-être donner une orientation un peu différente à la proposition de M. Michel Sudan relative aux baisses d'impôts qui a été proposée tout à l'heure. On est un peu schizophrène

Séance du Conseil général du 9 septembre 2020

pour être honnête : à chaque automne, lorsque l'on traite du budget en décembre, on a l'impression que la commune est dans une situation financière catastrophique et que l'on va tout droit dans le mur. Vous vous souvenez des interventions de la Commission financière la dernière fois, demandant de lever un peu le pied sur les investissements, au moins de les prioriser. A chaque printemps, parce que l'on est au printemps aujourd'hui, on constate, M. Michel Sudan a raison, que l'on a des comptes qui sont largement excédentaires, avec quelque chose de l'ordre de 10 à 15% d'excédent par rapport au budget général de la commune.

Pour moi, il faut essayer d'avoir une vision un peu plus élevée ou plus large que simplement la question du bénéfice des comptes de l'exercice, et il faut se poser la question : comment on veut gérer à long terme cette affaire-là ?

La 1^{ère} question : est-ce que nous avons besoin ou non d'investissements supplémentaires ? Or, toutes celles et ceux qui ont participé aux dernières séances d'informations savent qu'il y a des investissements massifs, notamment dans le domaine routier, qui nous attendent et qui vont devoir être financés.

La 2^{ème} question : est-ce que la situation de la commune est durablement, structurellement positive, tant est si bien que l'on peut se permettre de baisser les impôts ? Là encore, je vous renvoie aux déclarations, notamment du représentant du groupe radical au printemps dernier, qui nous invitait à être prudent dans le processus budgétaire.

Mon sentiment est que le Conseil communal ne devrait pas uniquement traiter la proposition du groupe radical visant à baisser les impôts. On sait que, si on baisse les impôts, c'est très difficile deux ans plus tard d'expliquer aux gens qu'on les réaugmente. Il devrait peut-être aussi se poser deux autres questions :

La 1^{ère} question : comment fait-on pour être plus précis dans le traitement budgétaire des investissements ? Parce que, année après année, on budgète des investissements de l'ordre de 3-4 millions, et on en réalise 1 à 2 millions. Cela signifie soit qu'il y a un problème budgétaire, soit il y a un problème dans la mise en œuvre de ces investissements. Cela vaudrait la peine de réfléchir là-dessus.

La 2^{ème} question : si vous considérez, notamment suite au nouveau modèle comptable, que pour une période on a peut-être prélevé des impôts un peu trop élevés, et qu'il convient de les restituer à la population, est-ce que le Conseil communal peut examiner un autre modèle qu'une baisse d'impôts, mais une restitution forfaitaire par ménage, c'est-à-dire une restitution de l'ordre de Fr. 200.00 par ménage ? Cela a un gros avantage : on n'affaiblit pas la force fiscale de la commune à long terme. Si sur un exercice, il faut réaliser un bénéfice particulièrement élevé, on pourrait décider de restituer Fr. 200.00, Fr.300.00, Fr. 500.00 par ménage, pour l'exercice en question. C'est ce que fait l'administration américaine, mais c'est aussi ce qu'a fait un certain nombre de communes fribourgeoises, qui lorsqu'elles ont réalisé des bénéfices exceptionnels, ont retourné une partie à la population, non pas en pourcentage de l'impôt payé mais en francs de manière forfaitaire.

Mes deux propositions complémentaires à celles du groupe radical :

- Pouvez-vous nous présenter quelques réflexions sur les investissements et comment être plus précis dans la manière de budgéter les investissements ?
- Alternativement à une baisse d'impôts : si vous considérez qu'il y a de l'argent à redistribuer, nous faire une proposition sur une baisse en francs par ménage. On soulagerait ici les gens qui ont vraiment besoin d'être soulagés, pas forcément ceux qui paient le plus d'impôts.

Mme Sandy Maillard remercie M. Christian Levrat

Y a-t-il d'autres propositions ? Si ce n'est pas le cas, on passe aux questions.

M. Dominique Ropraz avait posé différentes questions, est-ce que cela appelle des commentaires, des remarques, de la part soit des conseillers généraux ou du Conseil communal ?

Séance du Conseil général du 9 septembre 2020

M. Daniel Tercier :

Mesdames, Messieurs,

On vous répondra à la séance de décembre, si cela vous convient. Avant c'est un peu difficile.

M. Paul-Henri Donzallaz :

La réflexion a déjà été faite sur une rétrocession d'impôts, soit en francs, soit en pourcent. Cela n'a pas été assez loin dans les réflexions, mais on s'est heurté au Service des communes. C'est un peu compliqué. On va reposer la question.

Mme Sandy Maillard :

Je tiens à préciser que c'était vraiment une proposition de la part de M. Christian Levrat qu'il y ait une manière de faire plus précise. En fait, ce sont plus des questions, des suggestions au Conseil communal.

Pour la 1ère : développer une manière plus précise de faire les budgets.

Par contre, la 2ème : cela serait une espèce de proposition complémentaire à celle de M. Michel Sudan.

Par rapport à la question d'un modèle, qui serait plus précis dans le fait de prévoir les budgets : C'est en effet à quoi vous pourrez répondre en décembre, ou plus tard. Vous avez une année pour le faire. Par contre, concernant le complément de proposition que M. Christian Levrat a fait, cela passera en séance du bureau, parce que c'est de la compétence du Conseil général que de traiter les propositions. Pour que ce soit clair.

Y a-t-il d'autres questions ? La parole est donnée à M. Vincent Genoud.

M. Vincent Genoud :

Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs,

A l'occasion de l'assemblée du Conseil général du 28 novembre 2018, nous avons accepté deux crédits d'investissements d'un montant total de Fr. 3,4 millions environ, soit la création d'un trottoir les Combes - La Dola, et la mise en séparatif et le renouvellement du réseau d'eau potable, secteur Les Combes. Ces deux demandes d'investissements nous ont été présentées de manière liées et dépendantes. En me promenant dernièrement dans le quartier des Combes, j'ai constaté l'installation d'un début de chantier. Pourriez-vous nous informer sur la planification des travaux qui sont prévus sur ces 2 objets, sur ces 2 investissements ? Est-ce que les travaux vont se réaliser conformément à la demande de crédit qui a été faite, c'est-à-dire conjointement ?

Mme Sandy Maillard : est-ce que quelqu'un souhaite réagir ? La parole est donnée à M. Sébastien Meyer.

M. Sébastien Meyer :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

En effet, nous avons démarré les travaux d'épuration et les travaux d'eau claire. Dans un premier temps, nous allons réaliser ces travaux, mais pour ne rien vous cacher nous avons rencontré quelques oppositions concernant le trottoir et nous sommes en train de trouver des solutions pour pouvoir répondre aux attentes de la population de manière le plus juste possible.

M. Vincent Genoud :

Ces deux objets nous ont été présentés conjointement. On a validé ces montants, avec la condition qu'ils soient réalisés. Donc c'est vrai qu'il y a des synergies dans les travaux, des économies d'échelles

Séance du Conseil général du 9 septembre 2020

au niveau des coûts certainement. Concrètement, on va démarrer le renouvellement du réseau d'eau, j'imagine, et le trottoir ne sera pas fait. Donc, la variante qui va être proposée est-elle une variante encore compatible avec le crédit d'investissement qu'on a voté ? Je me pose des questions à ce niveau-là.

M. Sébastien Meyer :

Je peux rassurer M. Vincent Genoud : cela sera compatible avec la variante qu'on a proposée. Nous sommes actuellement en discussion avec le bureau Sabert, pour faire des propositions concernant l'aménagement comme on parlait d'abord de trottoir, et un aménagement pour la suite pour que les habitants, les riverains puissent revenir du côté du village en toute sécurité.

Y a-t-il d'autres questions ? La parole est donnée à M. Fabrice Brodard.

M. Fabrice Brodard :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

J'aimerais donner suite à mes interventions précédentes, concernant l'installation d'antennes 5G dans le village. Pour rappel, dans mon intervention du 22 mai 2019, j'avais demandé qu'il soit ajouté au règlement communal d'urbanisme, une interdiction formelle d'installation d'antennes de téléphonie mobile à moins de 500 mètres des établissements scolaires communaux. En réponse à cette question, le Conseil communal m'avait mentionné que le canton de Fribourg voulait davantage de transparence en matière de modification et/ou d'implantation d'antennes de téléphonie mobile, en particulier pour la 5G. Toutes les demandes étaient désormais soumises à l'octroi d'un permis de construire. Pourtant, les dernières cartes disponibles sur le site de la Confédération et de la RTS montrent qu'une antenne 5G a été installée entre juin 2019 et janvier 2020 sur l'ancienne usine Guigoz, dans un rayon proche de l'école.

Est-ce que le Conseil communal peut confirmer cela ? Si c'est le cas, qu'en est-il de la transparence annoncée par le canton de Fribourg ? Envisage-t-il de réagir à cette installation ?

Merci

Est-ce que quelqu'un souhaite réagir ? La parole est donnée à M. Daniel Tercier.

M. Daniel Tercier :

Etant donné que c'est M. Patrick Telfser qui gère ce dossier et qu'il n'est pas là ce soir, on vous propose de vous répondre le 9 décembre. Vous avez vu dans la réponse aux questions que les 2 demandes d'enquêtes sont toujours bloquées à la Préfecture. Mais je ne peux pas vous donner plus d'informations plus précises, ce soir.

M. Fabrice Brodard :

Merci pour la réponse, mais j'aurais voulu savoir si c'était quelque chose qui était arrivé aux yeux du Conseil communal, cette information de la modification de cette antenne ? Parce que c'est plutôt une modification qu'une nouvelle installation, qui donc répondrait à une mise à l'enquête.

M. Daniel Tercier :

Je ne peux pas vous répondre parce que je n'ai pas tout en tête, mais on vous répondra rapidement, pour le 9 décembre.

Séance du Conseil général du 9 septembre 2020

Mme Sandy Maillard :

A titre personnel, et pour partager les opinions de M. Fabrice Brodard à ce sujet, je pense que c'est une information que l'on peut retrouver un peu plus rapidement que pour le 9 décembre, ce qui permettra de réagir plus rapidement. Qu'en pensez-vous Fabrice ?

M. Fabrice Brodard :

Je rejoins tout à fait cet avis, surtout que la demande avait été faite en mai 2019, avec une proposition d'intervenir rapidement sur cet aspect-là et qu'on est maintenant plus d'une année après, avec apparemment une installation qui s'est fait entre deux. Le temps compte, pour au moins que l'on puisse réagir parce que les opérateurs ne se font pas prier pour installer ces antennes à plusieurs endroits. Il y a une 2ème mise à l'enquête, peut-être potentiellement une 2ème antenne qui va aussi arriver.

M. Daniel Tercier :

Si je me souviens bien, les 2 dossiers déposés à la Préfecture ont un préavis négatif de la commune.

M. Fabrice Brodard :

Concernant la hauteur des installations, mais la modification de l'antenne a apparemment été faite.

M. Daniel Tercier :

On essaiera de répondre rapidement à tout le monde.

Y a-t-il d'autres questions ? La parole est donnée à M. Christian Levrat.

M. Christian Levrat :

Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, j'aimerais intervenir sur un problème que l'on a déjà débattu à plusieurs reprises : la circulation entre la Coop, la Poste et la place devant la gare. On en a parlé à 3 reprises lors de nos séances de Conseil général, et je constate que la situation concrètement s'aggrave. Ce n'est plus qu'une question de temps, avant d'avoir un accident, et la réponse que vous avez faite, honnêtement, m'a laissé un peu bouche bée.

Vous nous dites, généralement, que c'est un terrain privé et que vous devez avoir un entretien avec le propriétaire. Cela fait deux ans que vous nous expliquez cela et cette fois-ci, vous nous dites qu'une rencontre avec le propriétaire est prévue mais aucune date n'a été trouvée pour le moment, depuis deux ans !

Je pense que c'est un problème que le Conseil communal sous-estime. On a en permanence des véhicules qui manœuvrent sur ces places, qui se croisent, on a des enfants qui se rendent à la Coop ou à la sortie des bus, des trains, on a des personnes âgées qui se déplacent sur cette place-là, et pour moi, il est assez urgent que la commune prenne cette histoire en main et mène des discussions sérieuses avec le propriétaire concerné. Le jour où on a un accident, on ne pourra pas simplement aller trouver les victimes ou leurs parents, leur dire : désolé, on n'a pas trouvé de date. Je pense, qu'il faut que le Conseil communal prenne cette question beaucoup plus au sérieux. On ne peut pas au centre du village avoir des places de manœuvres au milieu des piétons. Il faut trouver un aménagement simple, avec un sens unique ou quelque chose de similaire. Il faut que le propriétaire et la commune travaillent ensemble pour trouver rapidement une solution sur la manière dont le stationnement peut être réglé sur cette place-là. Honnêtement, si vous y êtes aussi souvent que moi (j'ai une case postale donc j'y vais très régulièrement), vous devez constater que la situation n'est pas tenable et qu'elle s'aggrave au fil des mois. Je souhaiterais d'abord que vous trouviez une date avec le propriétaire, et ensuite que vous trouviez un accord avec le propriétaire pour aménager une

Séance du Conseil général du 9 septembre 2020

solution qui soit satisfaisante, sans forcément attendre la réalisation de Valtraloc. Il y a d'autres problèmes qui se posent et qui doivent tous les deux être traités :

1. Les manœuvres à l'intérieur de ces espaces de parking
2. La sortie sur la route cantonale : je pourrais entendre que Valtraloc pourrait améliorer les choses, mais il faut que vous vous occupiez aussi des manœuvres à l'intérieur de ces parkings.

Au final, terrain privé ou pas, il s'agit de la Coop, de la Poste, d'une banque, il s'agit d'établissements publics et dans lesquels la commune a une certaine responsabilité. Je serais heureux si, pour décembre, vous veniez avec des résultats un peu plus concrets que : on cherche une date, ou vous savez, c'est difficile, c'est un terrain privé. Cela ne me paraît pas être des justifications tenables sur deux ans.

Y a-t-il d'autres questions ? ou le Conseil communal souhaite-t-il réagir ?

M. Daniel Tercier :

Nous avons enregistré les demandes de M. Christian Levrat et nous allons les activer.

M. Alain Heimo :

On s'est vu la semaine dernière, avec le propriétaire et M. Patrick Telfser. On a discuté ensemble, lui a aussi bien regardé les problèmes qu'il y a autour de son complexe commercial et il les connaît. On a aussi cherché des solutions ensemble. J'ai fait une proposition au Service des Ponts et Chaussée (SPC) et maintenant le dossier est envoyé chez eux. Je n'ai pas de réponse, la personne étant en vacances cette semaine, mais d'ici la semaine prochaine, j'aurai un contact. Ce que l'on veut savoir, c'est ce que l'on peut faire, ce que l'on ne peut pas faire, justement sur le domaine privé. On a parlé de sens interdit, ou de couper la place de parc en deux. Ce sont des propositions qu'on va faire. Donc c'est en route.

M. Christian Levrat :

Je profite d'avoir le micro pour vous remercier de faire avancer ce dossier. Pour moi, cela a une certaine urgence.

Y a-t-il d'autres questions ? La parole est donnée à M. Dominique Ropraz.

M. Dominique Ropraz :

J'ai une question sur le Mobul. Où en est le projet pour aller jusqu'à la zone artisanale du Briez ? Quand cela sera-t-il mis en route ?

Quelqu'un veut-il réagir ? La parole est donnée à M. Alain Heimo.

M. Alain Heimo :

Oui, je peux vous répondre : cela va partir dès le 21 septembre 2020, et les travaux vont normalement commencer par les deux arrêts de bus les Kà, après vers le Bois-du-Pâquier. On va faire tout notre possible pour que cela soit en service au début du nouvel horaire, pour début décembre. Selon le planning cela à l'air de jouer, donc on va faire ça au plus vite dès le 21 septembre 2020. Pour les deux arrêts de bus du Dally, cela sera normalement reporté au début de l'année prochaine.

Y a-t-il d'autres questions ? La parole est donnée à Mme Isabelle Seydoux.

Séance du Conseil général du 9 septembre 2020

Mme Isabelle Seydoux :

Je n'ai pas de questions, c'est juste un petit mot. Le groupe du Mouvement Indépendant souhaitait transmettre nos félicitations à M. Alain Heimo pour son élection au Conseil communal. Nous lui adressons encore une fois nos vœux de réussite et de plaisir dans cette nouvelle fonction. Nous tenons également à remercier les autres groupes représentés au Conseil général et Conseil communal, pour avoir soutenu la candidature de M. Alain Heimo et d'avoir joué le jeu de la représentativité.

Un grand merci à tous !

Mme Sandy Maillard : je m'ajoute à ces félicitations et à ces vœux de bienvenue. S'il n'y a pas d'autres questions, y a-t-il des remarques ? La parole est donnée à M. Patrick Genoud.

M. Patrick Genoud :

Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs,

Bien que les mesures sanitaires soient toujours présentes, il est bon de revenir à une vie qui se rapproche de la normalité. Je ne vais pas revenir sur cette situation connue de tous, mais je voulais mettre en évidence le travail remarquable de notre Conseil communal durant cette période exceptionnelle.

Nos élus ont su prendre des initiatives altruistes, afin de préserver un tissu social vivant dans le village. Je citerai notamment le Passeport-Vacances de Vuadens qui a profité aux enfants et à leurs parents, les nocturnes de Vuadens qui ont profité aux restaurateurs et à tous les habitants, ou encore le soutien à la livraison de commissions des personnes vulnérables. Toutes ces réalisations, et j'en oublie certainement, démontrent un état d'esprit de nos élus très positif face à l'adversité et une faculté à proposer des démarches qui font tout simplement du bien à tous. Un tout grand bravo pour vos efforts constants au profit de Vuadens !

Y a-t-il d'autres remarques ?

Si ce n'est pas le cas, je remercie les scrutateurs de rendre les formulaires à notre secrétaire et aux conseillères et conseillers généraux de remettre vos interventions à notre secrétaire, également.

Nous arrivons au terme de cette assemblée, tout comme au terme de cette année de présidence. Je peux dire que cette expérience aura été pleine de rebondissements entre les différents départs et arrivées au sein du Conseil général, le confinement bien sûr, bref.

En plus d'avoir été la première femme de l'histoire du Conseil général de Vuadens et la seule Présidente de toute cette première législature, en plus d'avoir été la plus jeune et la seule de moins de 35 ans à accéder à ce poste, j'aurai été la Présidente à avoir siégé le plus longtemps.

Pour ce qui est de la durée de mon mandat, c'est une anecdote qui n'a rien d'enviable, au vu des circonstances dans lesquelles, c'est arrivé. Mais concernant mon sexe/genre et mon âge, c'est alarmant.

Alarmant, parce que :

- Sur 9 conseillers communaux, 1 seule est une femme
- Sur 30 conseillers généraux, seules 10 sont des femmes, soit 33%
- Au Conseil national, 41% des élu.e.s sont des femmes, contre un pauvre 26% au Conseil des Etats
- On ne parle même pas de moyenne d'âge : une moyenne de 53 ans, pour ces deux conseils nationaux et un médiocre 7% de personnes de moins de 34 ans

Séance du Conseil général du 9 septembre 2020

Je ne plaide pas pour virer les hommes et les "vieux" de nos gouvernements, je n'ai rien contre cette catégorie de personnes. Mais si c'est comme ça que vous interprétez mon message, c'est que vous ne le comprenez pas ou, pire, que vous ne voulez pas le comprendre.

Si je relève ces chiffres, c'est parce qu'ils sont symptomatiques de la dimension sexiste de notre société et aussi de notre village.

Si je relève ces chiffres, c'est parce que je tente depuis le début de mon mandat de faire passer ce pourquoi je me bats chaque jour dans ma fonction politique mais aussi dans le cadre professionnel et privé, c'est la notion d'égalité entre les êtres humains.

Et ça, ça commence à Vuadens, petit village que nous sommes certes, parmi 8 milliards d'habitants sur cette Planète. Ça commence avec nous, avec vous, citoyennes et citoyens, élus et élus actuels, peut-être futur.e.s conseillères et conseillers.

Certains groupes parlent déjà de stratégie électorale en vue des prochaines élections. Vous saurez à ce sujet que, si je ne me représente pas, c'est parce que je vais quitter la commune à la fin de la législature pour raisons professionnelles. Mais j'aurais à cœur que vous teniez compte de ce message d'égalité lorsque vous composerez vos listes : ne prenez pas des femmes et des jeunes pour des candidatures alibis, sous prétexte que ça vous fera des voix, sans croire profondément en la qualité de ces personnes - croyez-moi, je sais de quoi je parle. Lorsque vous composerez vos listes, veillez à ce qu'elles soient équilibrées en termes de sexe/genre, âge, milieu d'origine, profession etc.

Nous sommes en 2020, même à Vuadens, petit village parmi 8 milliards d'habitants. Le temps du conservatisme patriarcal et oligarchique est révolu; et cela doit aussi se traduire par une prise de conscience au sein de nos instances communales.

Durant mon mandat de Présidente, j'ai toujours œuvré avec une ferme volonté pour mes valeurs : communication, transparence, virulence, tolérance, égalité et, je rajouterais affirmation de soi. Parce que notre place est sans arrêt à construire, encore plus lorsqu'on est jeune et qu'on est une femme. Mais je ressors de cette expérience en étant plus convaincue que jamais que porter haut ses idéaux et ses valeurs est une nécessité vitale.

En ce sens, je suis certaine que M. Bernard Sudan, mon successeur, saura se faire sa place en tant que Président du Conseil général avec beaucoup de sagesse, de motivation et d'honnêteté, et je lui souhaite, à lui ainsi qu'au nouveau vice-président, M. Patrick Genoud, de connaître lors de leur mandat autant de révélations que moi.

Bon vent à toutes et tous, prenez soin de vous.

Fin de la séance à 20h44

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Secrétaire :

Véronique Margueron



La Présidente :

Sandy Maillard

